

"À QUOI SERVENT LES AIRES MARINES PROTEGEES ?" : A MENTON, UN BATEAU DE CROISIERE JETTE L'ANCRE EN ZONE NATURA 2000

France 3 Côte d'Azur [Damian Cornette](#) (Publié le 23/05/2025 à 06h20)



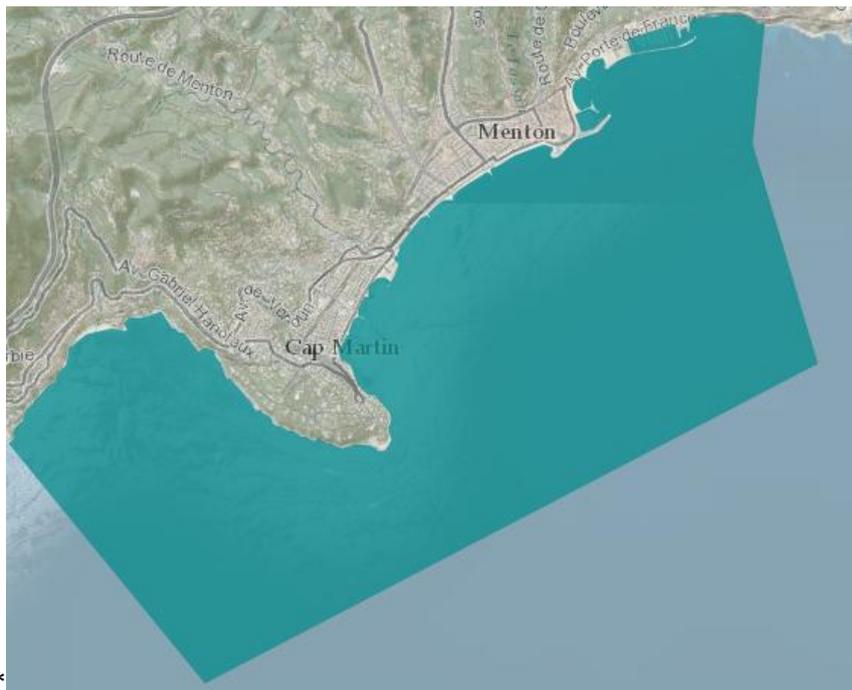
Le Crystal Serenity est resté dans la baie de Menton toute la journée du dimanche 18 mai. •
© Aspona

Le Crystal Serenity, un paquebot de 250 mètres de long a réalisé son mouillage au point dédié mais en pleine zone Natura 2000. Une association environnementale monte au créneau.

L'image a surpris les Mentonnais : un bateau de croisière, le Crystal Serenity de 250 mètres de long en pleine zone classée Natura 2000 dimanche 18 mai. L'association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune-Cap martin Menton et environs ([Aspona](#)), s'insurge : "*À quoi servent les aires marines protégées ?*"

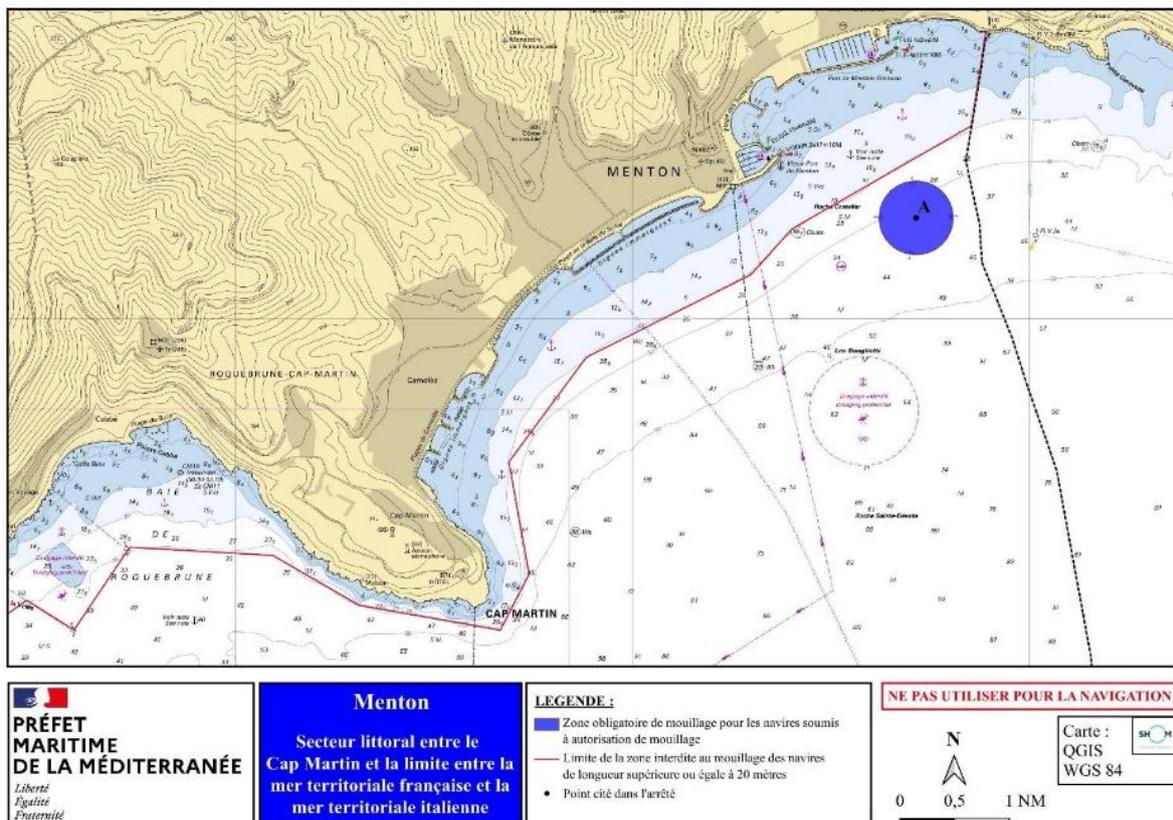
Même s'il a réalisé son mouillage dans la zone prévue (en bleu sur la carte ci-dessous) - un cercle de 250 mètres de rayon selon la préfecture maritime de la Méditerranée - ce point se trouve en pleine [zone Natura 2000](#) "*mais elle est bien réglementée et prévue à cet effet*", précise l'institution.

Natura 2000 Cap Martin - FR9301995



*

Source : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301995>



Source : arrêté 157-2024 Préfecture maritime Méditerranée sur la réglementation des mouillages http://reglementation-polmer.chez-alice.fr/Textes/arrete_prefectoral_157-2024.pdf

La zone de mouillage fait polémique

Pour Marjorie Jouen, secrétaire générale de l'association, cet argument ne passe pas : *"Qu'il y ait une zone de mouillage prévue ici en raison de la proximité avec la frontière, pour des raisons militaires par exemple, ça ne nous pose pas de problème. Mais c'est l'exploitation économique de celui-ci dans une zone Natura 2000 qui nous perturbe beaucoup"*. L'association annonce à France 3 Côte d'Azur son intention d'*"interpeler les gestionnaires de la zone protégée"*.

« C'est l'exploitation économique de celui-ci dans une zone Natura 2000 qui nous perturbe beaucoup » *Marjorie Jouen, secrétaire générale de l'association environnementale Aspona*

Aspona dénonce les conséquences de ces mouillages sur le milieu : destruction des herbiers par les ancres, pollution marine générée par les moteurs des stabilisateurs et des plus petits bateaux qui débarquent les touristes à quai ainsi que le bruit qui dérange les mammifères marins et les poissons. *"Théoriquement on a une triple protection avec la zone Natura 2000 et les accords Ramoge et Pelagos pour les cétacés et mammifères marins"* abonde-t-elle.

À cela, la préfecture répond que *"cette limite est tracée afin de protéger l'herbier de posidonies et les biocénoses des dommages causés par l'ancrage des grands navires"* et ajoute que *"le classement Natura 2000 implique avant tout des coactivités maîtrisées, dans une logique de développement durable, non des interdictions de principe de certains usages"*.

Vers plus de paquebots en baie de Menton ?

Depuis plusieurs années, une dizaine de bateaux de tourisme s'arrêtent en baie de Menton chaque été. Le port de la ville ne peut pas en accueillir davantage puisqu'il n'est pas équipé pour cela, explique la police portuaire.

« Il n'est absolument pas question d'accueillir les gros bateaux de croisière qui ne peuvent plus accoster à Villefranche-sur-Mer faute des restrictions » *Marine Giardina, directrice des ports de Menton*

L'association dénonce toutefois la taille du Crystal Serenity qui, selon elle, est bien plus importante de celle des bateaux habituels. Sur son site officiel la compagnie Crystal Cruises indique que le paquebot peut accueillir jusqu'à 750 passagers et autant de membres d'équipage. Selon la police portuaire, 400 touristes ont débarqué à Menton et précise : *"Pour Menton, la taille de ce bateau est dans les normes élevées"*.

Aspona craint surtout un afflux massif de ces paquebots en raison des nouvelles restrictions imposées aux ports de Nice et de Villefranche-sur-Mer. Mais la directrice des ports de Menton, Marina Giardina, balaye cette hypothèse : *"Il n'est absolument pas question d'accueillir les gros bateaux de croisière qui ne peuvent plus accoster à Villefranche-sur-Mer faute des restrictions"*.